

Lettre d'information sur le projet de parc éolien du Fief-Sauvin, commune de Montrevault-sur-Èvre (49)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°2
Juin 2020

En relation étroite avec vos élus, la société VALOREM étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Cette nouvelle lettre d'information vous présente l'avancement de ce projet.

Édito

En 2006, le syndicat mixte du pays des Mauges réalisait un schéma de développement éolien sur son territoire.

Cette démarche initiée par les élus du territoire en partenariat avec les services de l'État a permis de définir les zones potentiellement éligibles à l'implantation de parcs éoliens.

L'idée étant d'exploiter cette ressource naturelle et ainsi participer à l'objectif d'autosuffisance énergétique que s'est fixé la collectivité, en fonction de la réglementation en vigueur bien entendu.

Depuis, plusieurs parcs éoliens ont vu le jour que ce soit sur St Quentin, le Chemillois ou plus récemment sur Tillières, et d'autres projets sont en cours de développement sur le territoire à l'image de celui initié par la société VALOREM, spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, sur notre commune

Fort de sa compétence énergies renouvelables, Mauges communauté a rapidement exprimé sa volonté d'être un acteur majeur du développement d'un bouquet énergétique diversifié, tant par sa participation à l'élaboration de projets qu'ils soient

éolien, photovoltaïque ou de méthanisation que par sa participation financière, en entrant au capital des différents projets.

En ce qui concerne le projet de parc éolien sur le Fief-Sauvin, un accord, en cours de négociation, permettra au territoire d'acquiescer 49% du projet.

La collectivité, mais également les citoyens pourront donc participer à son financement et à sa gouvernance, ce qui sous-entend, en retirer des dividendes.

Les modalités de mise en place de ce financement participatif vous seront communiquées en fonction de l'avancée du projet.

Cette lettre d'information décrit les différentes étapes qui restent à réaliser.

Par ce projet, nous avons la possibilité d'exploiter cette ressource naturelle qu'est le vent à l'image de nos prédécesseurs qui avaient construit les moulins. Je terminerai en souhaitant que ce projet bénéficie de vents favorables pour voir le jour.

Denis Raimbault,

Adjoint aménagement de Montrevault-sur-Èvre

La SEM Mauges Énergies

Mauges Énergies est une Société d'Économie Mixte locale (SEM) qui a pour objet la réalisation de toute action ou opération liée à la recherche, le développement et la valorisation des sources d'énergies renouvelables. Une SEM est une société anonyme de droit privé. Mauges Communauté, à l'initiative du projet, est actionnaire majoritaire, accompagnée par la Caisse des dépôts et consignations et la SEM départementale Alter Énergies. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres :

- Collège Public : 4 sièges pour Mauges Communauté
 - Collège Privé : 1 siège pour La Caisse des dépôts et consignations + 1 siège pour Alter Énergies
- Les représentants de Mauges Communauté sont tous conseillers communautaires et désignés par délibération du Conseil communautaire. La Prési-

dence et la Direction Générale (PDG) de la société sont assumées par Mauges Communauté, représentée par l' élu désigné au sein de son assemblée délibérante.

Un Comité Technique, organe consultatif, est composé de cinq membres titulaires (le Directeur, 2 représentants désignés par Mauges Communauté, un représentant par Alter Énergies et 1 représentant par la Caisse des dépôts et consignations) et d'un invité permanent, le ou la Président.e Directeur Général.

Capital social : 5,35 millions d'€
soit 53500 actions de 1000 €
Répartition : 79,44 % Mauges Communauté, 15,89 % Caisse des dépôts et consignations et 4,67 % SEM Alter Énergies.

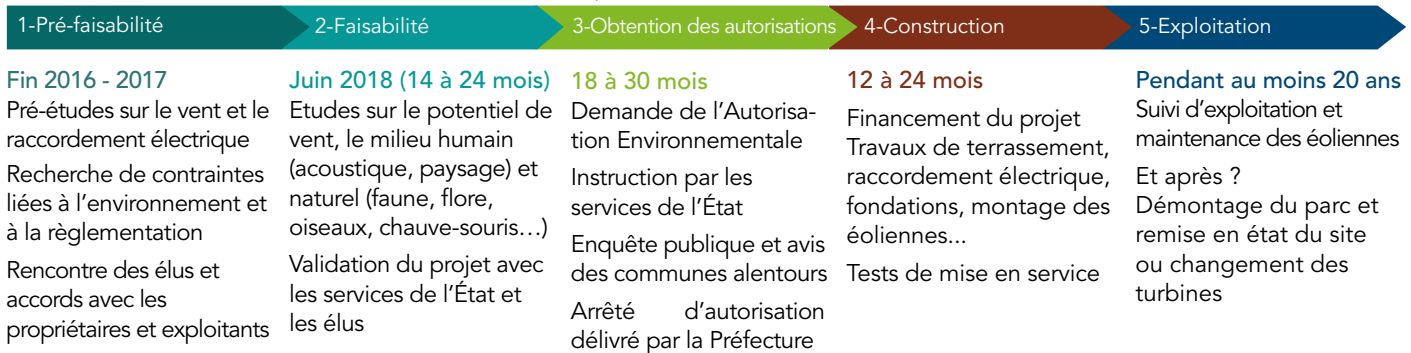


Lettre d'information sur le projet de parc éolien du Fief-Sauvin, commune de Montrevault-sur-Èvre (49)

La demande d'autorisation du projet éolien déposée cet été

L'étude de faisabilité a permis de déterminer les caractéristiques du projet. D'ici cet été, VALOREM va déposer, pour le compte de Fief Sauvin Énergies, le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale en préfecture. Il sera examiné par les services de l'État, en vue d'une enquête publique.

La demande d'autorisation du projet va être prochainement déposée auprès des Services de l'État.



L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.

Positionner les éoliennes dans le respect du site

Afin de définir l'implantation la plus adaptée au site, des spécialistes ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. VALOREM les a analysées pour déterminer la faisabilité du projet. Nous avons comparé plusieurs variantes d'implantation puis choisi la plus adaptée aux enjeux locaux. L'implantation finale assure une production d'électricité optimale et respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État.

L'étude paysagère a notamment préconisé d'implanter les éoliennes en lignes parallèles, avec des interdistances homogènes, en cohérence avec la vallée de l'Èvre qui structure les vues et l'organisation du territoire.

D'un point de vue environnemental, le sud de la zone d'étude a été évité. Celui-ci abrite en effet un couloir de déplacement des chauve-souris, avec une forte activité et une trame bocagère importante.

Les prochaines étapes

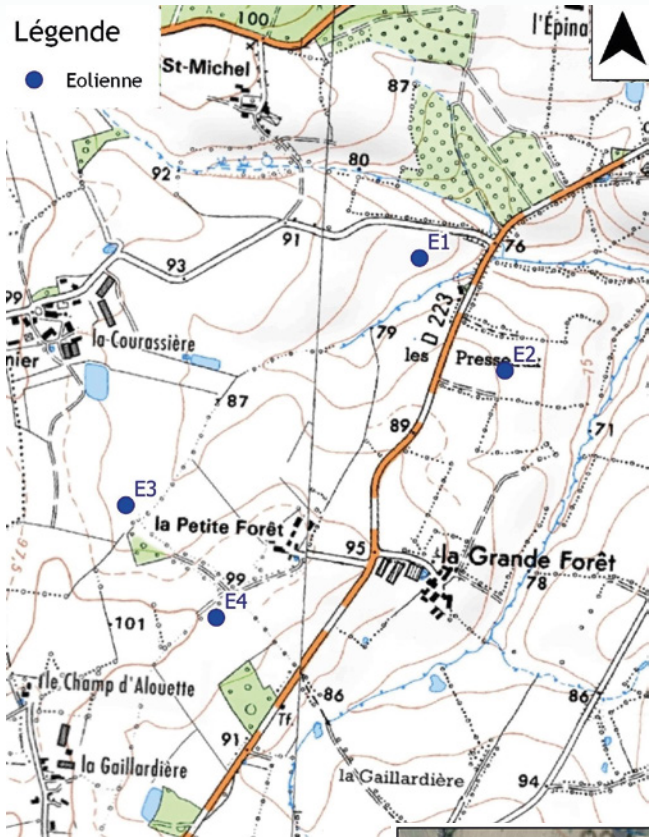
L'été prochain, VALOREM va déposer la demande d'autorisation environnementale du projet auprès de l'État. Une fois déclaré recevable, notre dossier commencera une nouvelle phase d'instruction. Les parties prenantes du territoire seront sollicitées : les conseils municipaux des communes concernées seront invités à donner leur avis, ainsi que la population dans le cadre d'une **enquête publique**.

L'autorisation environnementale

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble toutes les décisions sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (Autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichage, espèces protégées, ...). Ce dispositif favorise un développement cohérent des énergies renouvelables.



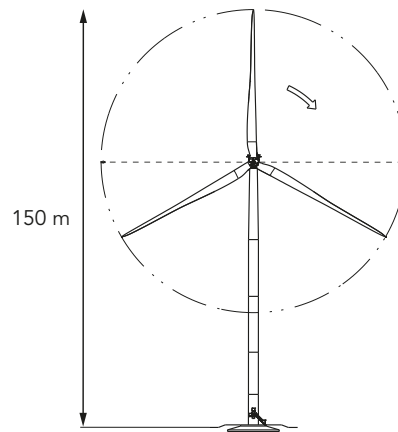
Lettre d'information sur le projet de parc éolien du Fief-Sauvin, commune de Montrevault-sur-Èvre (49)



Implantation des 4 éoliennes du Fief Sauvain

Chiffres clés

- 4 éoliennes de 4 MW max. et 2 postes de livraison
- Puissance totale maximale : 16 MW
- Production estimée : environ 34 000 MWh par an, soit la consommation électrique de plus de 12 500 foyers (hors chauffage et eau chaude électrique) *



* Un foyer de 2 adultes et 2 enfants consomme en moyenne 2720 kWh/an (moyenne des sources ADÈME, CRE, INSEE, CEREN, MEDD)

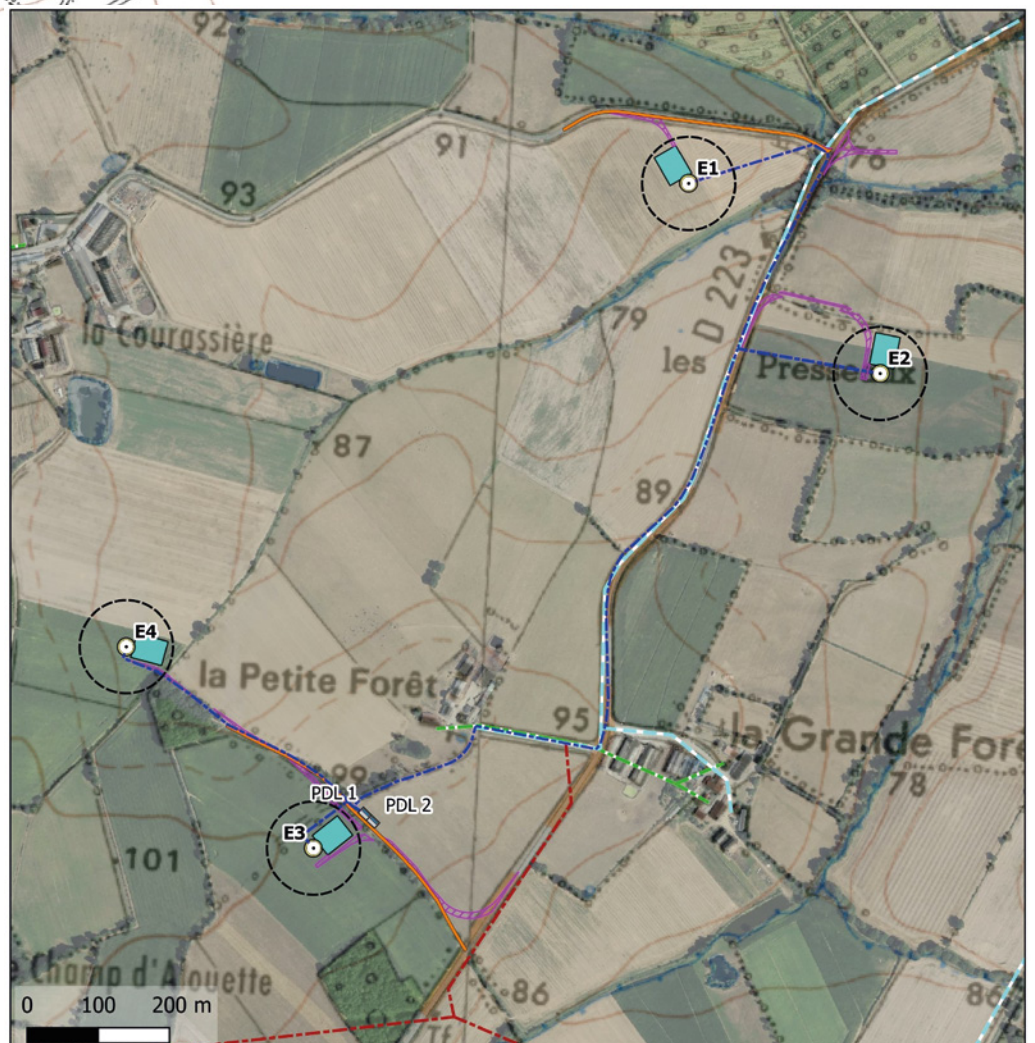
AEPE Gingko

Aménagements du projet

- Eolienne
- Surplomb de l'éolienne
- Plateformes des éoliennes
- Accès à créer
- Accès à renforcer
- Accès temporaires
- Poste de livraison
- Plateforme du poste de livraison
- Réseau inter-éolien

Réseaux

- Ligne électrique BT
- Ligne électrique HTA
- Canalisation d'eau potable



Lettre d'information sur le projet de parc éolien du Fief-Sauvin, commune de Montrevault-sur-Èvre (49)

Des photomontages pour visualiser le projet

Des photomontages sont réalisés depuis des points de vue emblématiques dont VALOREM a tenu compte pour choisir l'emplacement des éoliennes. Ils permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.



Plus d'informations sur
www.parc-eolien-fief-sauvin.fr



 **Votre contact VALOREM**
Chargé de projet

Alexandre DUCHENE
Immeuble Les Dorides
1, rue Eugène Varlin 44 100 NANTES
Tél. : 02 28 03 90 05
alexandre.duchene@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information N°2
Juin 2020

Directeur de la publication :
VALOREM

Impressions :
VALOREM

www.valorem-energie.com

 **Votre contact Mauges Énergies**
Directeur technique

Eric GORMAN
Rue Robert Schuman – La Loge
49600 Beaupréau-en-Mauges
Tél. : 02 41 71 77 10
e-gorman@maugescommunaute.fr

